Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260522-26_05_7-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-05-18

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-huit mai, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le douze mai deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE et Marion CHEVALIER
ABSENTE EXCUSEE	Marie DEMARET (pouvoir à Emilie VITTER)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-05-7. FINANCES_RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE_MODIFICATION DU MARCHÉ

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales
- Vu le Code de la commande publique
- Vu le budget de la ville
- Vu la délibération n°24-04-2 du 15 avril 2024
- Vu la délibération n°24-12-11 du 16 décembre 2024
- Vu la délibération n°25-04-2 du 28 avril 2025

Depuis 2020, la ville de Bruz mène un programme E=MCB pour Maîtrise des Consommations Bruzoises. Les actions menées par ce projet visent l'amélioration continuelle de la gestion énergétique des bâtiments communaux et la limitation de leur impact pour l'environnement.

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville a été ciblé comme prioritaire.

Dans cette optique, une première consultation pour la rénovation thermique de l'hôtel de ville a été lancée en juin 2024 conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260522-26_05_7-DE

A l'issue de cette consultation et après analyse par le Cabinet DEAR-Maître d'œuvre, seuls les lots 4 et 5 ont été conservés. Les lots 1, 7 et 8 ont été déclarés sans suite et les lots 2, 3, 6, 9, et 10 ont été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité.

Une nouvelle consultation a été lancée en septembre 2024 pour les lots concernés.

Les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes le 16 décembre 2024, à l'exception du lot 6 attribué le 28 avril 2025 :

Lot(s)	Désignation des lots	Attributaires	Montant € HT	Montant € TTC
01	GROS ŒUVRE	CHANSON	209 000,00	250 800,00
02	CHARPENTE - FOB - BARDAGE BOIS	DARRAS	550 485,50	660 582,60
03	COUVERTURE ARDOISE ET ZINC	S.B.O.35	65 987,58	79 185,10
04	MENUISERIES EXTERIEURES-FERMETURES-SERRURERIE	MIROITERIE 35	318 663,51	382 396,21
05	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE AUGUIN	26 343,16	31 611,80
06	*CLOISONS SECHES- ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS (Lot attribué le 28 avril 2025 -article R2122-2 du CCP)*	*EOZ SOLUTION CONSTRUCTION*	*140 831,67*	*168 998,00*
07	CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	AUDRAN TUAL REHABILITATION	19 415,39	23 298,47
08	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGE	SMAP	37 225,00	44 670,00
09	ELECTRICITE -CHAUFFAGE -VENTILATION	LUSTRELEC	149 762,00	179 714,40
10	PHOTOVOLTAIQUE	DILAMMAT	30 652,50	36 783,00
		TOTAL HT	1 548 366.32	1 858 039,58

Les travaux étant réalisés en site occupé, plusieurs ajustements ont dû être apportés en cours de chantier, suite à divers aléas rencontrés. Par ailleurs, des travaux complémentaires ont été identifiés au fur et à mesure de l'avancement des opérations.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des impacts par corps d'état liés à ces ajustements et travaux supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260522-26_05_7-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les modifications de marchés (ex-avenants) pour les lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Lot(s)	Désignation des lots	Attributaires	Montant € HT	Montant marché de base € TTC	Nouveaux montants compris délibérations 1et 2 € TTC	Montant avenant N°3 € TTC	Nouveau montant compris avenants 3 € TTC	%	Commentaires
1	GROS ŒUVRE	CHANSON	209 000,00	250 800,00 €	260 539,61 €	20 512,78 €	281 052,39 €	12,06%	- Démolition des appuis de fenetres - travaux complémentaires WC (terrassement, isolation, dalle, surbots)
2	CHARPENTE - FOB - BARDAGE BOIS	DARRAS	550 485,50	660 582,60 €	662 094,60 €	3 696,00 €	665 790,60 €	0,79%	-Travaux WC extérieur - isolation au droit du WC (hors gel)
3	COUVERTURE ARDOISE ET ZINC	S.B.O.35	65 987,58	79 185,10 €	84 631,42 €	0,00 €	84 631,42 €	6,88%	
4	MENUISERIES EXTERIEURES-FERMETURES-SERRURERIE	MIROITERIE 35	318 663,51	382 396,21 €	385 093,81 €	-2 342,40 €	382 751,41 €	0,09%	- Rajout d'une lisse Gare corps inox sur les fenetres façade Est - Suppression d'un ouvrant sur le WC automatique - Enseigne de la ville sur le fronton
5	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE AUGUIN	26 343,16	31 611,80 €	26 116,75 €	510,26 €	26 627,01 €	-15,77%	- Rajout d'un champlat salle du conseil
6	*CLOISONS SECHES-ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS (Lot attribué le 28 avril 2025 - article R2122-2 du CCP)*	*EOZ SOLUTION CONSTRUCTION*	*140 831,67*	*168 998,00 €*	187 785,44 €	*-3 896,20 €*	183 889,24 €	8,81%	- Démolition cloison bureau de police - Suppression des doublages du local reception et local vélos
7	CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	AUDRAN TUAL REHABILITATION	19 415,39	23 298,47 €	23 298,47 €	2 466,00 €	25 764,47 €	10,58%	- travaux complémentaires WC (chape et carrelage)
8	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGE	SMAP	37 225,00	44 670,00 €	51 356,88 €	128,00 €	51 484,88 €	15,26%	- Reprise peinture dans bureau suite demande MOA - Suppression prestation
9	ELECTRICITE - CHAUFFAGE - VENTILATION	LUSTRELEC	149 762,00	179 714,40 €	199 924,07 €	4 443,80 €	204 367,87 €	13,72%	- travaux complémentaires WC (alimentation électrique) - Commande 3 zones salle du conseil - luminaires suspendus accueil
10	PHOTOVOLTAIQUE	DILAMMAT	30 652,50	36 783,00 €	36 783,00 €	0,00 €	36 783,00 €	0,00%	
		TOTAL	1 548 366,32	1 858 039,58 €	1 917 624,05 €	25 518,24 €	1 943 142,29 €	4,58%	

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Délibération publiée le : 22/05/2026

Délibération transmise le : 22/05/2026

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr